



Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 143 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Page 23

Remplacer le tableau qui suit le paragraphe 59 par le tableau suivant :

Formules de détermination des effectifs pour les fonctions du compte d'appui

<i>Fonction d'appui</i>	<i>Unité</i>	<i>Formule de détermination des effectifs</i>
Planification et coordination des opérations	Bureau des opérations	Lorsque l'effectif total autorisé dans les missions dépasse 30 000, 46,5 personnes + 0,3 personne pour 1 000 au-delà de 30 000 Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 10 % et s'applique lorsque l'effectif des missions est compris entre 30 000 et 170 000.
Affaires militaires	Bureau du conseiller militaire	Lorsque l'effectif militaire total autorisé dépasse 15 000, 40,2 personnes + 1 personne pour 1 000 au-delà de 15 000 Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 15 % et s'applique lorsque l'effectif militaire est compris entre 15 000 et 125 000.



<i>Fonction d'appui</i>	<i>Unité</i>	<i>Formule de détermination des effectifs</i>
Maintien de l'ordre	Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité/Division de la police	Lorsque l'effectif de police total autorisé dépasse 6 000, 15,8 personnes + 0,5 personne pour 100 total au-delà de 6 000 Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 10 % et s'applique lorsque l'effectif de police est compris entre 6 000 et 200 000.
État de droit	Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité/ Divisions autres que la Division de la police	Aucune formule possible pour l'instant Les données disponibles ne remontent qu'à 4 ans et ne sont pas suffisamment variées pour permettre des analyses de régression.
Établissement des politiques et formation	Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	1 personne pour 2 400 membres de l'effectif total autorisé des missions Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 20 % et s'applique lorsque l'effectif des missions est compris entre 70 000 et 170 000.
Finances et budget	Division du budget et des finances Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Lorsque le budget total du maintien de la paix dépasse 2,5 milliards de dollars, 113,9 personnes + 1 personne pour 100 millions de dollars au-delà de 2,5 milliards Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 10 % et s'applique lorsque le budget du maintien de la paix est compris entre 2,5 milliards et 10 milliards de dollars.
Logistique	Division du soutien logistique	Lorsque le budget total du maintien de la paix dépasse 2,5 milliards de dollars, 121,1 personnes + 0,5 personne pour 100 millions de dollars au-delà de 2,5 milliards Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 10 % et s'applique lorsque le budget du maintien de la paix est compris entre 2,5 milliards et 10 milliards de dollars.
Service des achats et services centraux d'appui	Bureau des services centraux d'appui	Lorsque le budget total du maintien de la paix dépasse 2,5 milliards de dollars, 38,9 personnes + 0,7 personne pour 100 millions de dollars au-delà de 2,5 milliards Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 10 % et s'applique lorsque le budget du maintien de la paix est compris entre 2,5 milliards et 10 milliards de dollars.

<i>Fonction d'appui</i>	<i>Unité</i>	<i>Formule de détermination des effectifs</i>
Technologies de l'information et des communications	Division des technologies de l'information et des communications	Lorsque le budget total du maintien de la paix dépasse 2,5 milliards de dollars, 32,3 personnes + 0,2 personne pour 100 millions de dollars au-delà de 2,5 milliards
	Bureau des technologies de l'information et des communications	Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 10 % et s'applique lorsque le budget du maintien de la paix est compris entre 2,5 milliards et 10 milliards de dollars.
Ressources humaines	Division du personnel des missions	Lorsque l'effectif autorisé dans les missions dépasse 60 000, 104,7 personnes + 0,7 personne pour 1 000 total au-delà de 60 000
	Bureau de la gestion des ressources humaines	Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 10 % et s'applique lorsque l'effectif de police est compris entre 60 000 et 170 000.
Contrôle	Bureau des services de contrôle interne (à l'exclusion de la Division des enquêtes)	Lorsque le budget total du maintien de la paix dépasse 2,5 milliards de dollars, 34,4 personnes + 1,8 personne pour 100 millions de dollars au-delà de 2,5 milliards
	Bureau des affaires juridiques	Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 10 % et s'applique lorsque le budget du maintien de la paix est compris entre 2,5 milliards et 10 milliards de dollars.
	Bureau de la déontologie	
	Bureau des services d'ombudsman et de médiation	
Sécurité	Département de la sûreté et de la sécurité	1 personne pour 7 300 membres de l'effectif total autorisé des missions
		Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 20 % et s'applique lorsque l'effectif des missions est compris entre 70 000 et 170 000.
Gestion	Bureaux des Secrétaires généraux adjoints à la gestion, au maintien de la paix et à l'appui aux missions	1 personne pour 8 membres de l'effectif du compte d'appui (hors personnel de direction)
	Département de l'information	Cette formule donne une marge d'erreur de + ou - 20 % et s'applique lorsque l'effectif du compte d'appui (hors personnel de direction) est compris entre 700 et 1 300.
	Cabinet du Secrétaire général	

Note : L'effectif total autorisé dans les missions comprend le personnel civil recruté sur les plans international et national (y compris les volontaires), les observateurs militaires, les contingents, la police civile et les unités de police constituées. L'effectif militaire autorisé comprend les observateurs militaires et les contingents. L'effectif de police autorisé comprend la police civile, les unités de police constituées et la police n'appartenant pas aux Nations Unies. Tous les effectifs mentionnés sont des effectifs autorisés.